

# DANS LA RUE

Organisme au service des jeunes sans-abri • An organization serving youth on the street

Montréal, le 2 septembre 2008.

**Objet : Recommandations de l'organisme Le Bon Dieu dans la rue pour les consultations particulières et les auditions publiques relatives au phénomène de l'itinérance au Québec.**

---

Mesdames, messieurs,

Nous avons élaboré, au cours des dernières années, une pratique adaptée pour rejoindre des jeunes en grande difficulté dont le parcours est parsemé d'impasses et de blocages qui perturbent ou mettent en péril leur développement ainsi que leur inscription dans la société. Des jeunes et des familles qui se sont retrouvés isolés, à la rue, à risque d'itinérance ou de rupture sociale, et pour lesquels la précarité, le risque, le danger, la stigmatisation et la désespérance sont le pain quotidien.

Les ramifications multiples de notre travail d'intervention, soit une hospitalité basée sur un accueil humanitaire, un travail de terrain appelé aussi « de première ligne », un travail clinique et de consultation (soins de santé physique et psychologique), un travail d'éducation (école alternative, soutien pédagogique adapté), la mise sur pied de projets d'insertion à l'emploi et d'activités récréatives, artistiques, sportives ou d'exploration (séjours de rupture, voyages, etc.) nous a permis d'évaluer la condition et les besoins des jeunes et des familles rencontrées. Ce travail de proximité nous a aussi amenés à parfaire nos connaissances des phénomènes de marginalisation, d'itinérance, de désadaptation et de stigmatisation, auxquels se joignent d'autres phénomènes tels que la prostitution, la délinquance, la pauvreté, pour ne nommer que ceux-là.

Par le soutien et l'accompagnement de jeunes et de familles en grande difficulté au quotidien et sur de longues périodes, ainsi que les contacts et communications avec leurs familles, combinés au travail de collaboration avec des partenaires des réseaux communautaires et institutionnels, nous avons pris la mesure des forces, faiblesses et limites de nos différentes organisations.

Aussi, à la lumière de l'expérience cumulée et des connaissances acquises, inspirés d'expériences à l'étranger et des défis posés au développement du jeune dans nos sociétés contemporaines, nous sommes heureux de collaborer à la réflexion à laquelle nous convie la Commission Parlementaire sur l'Itinérance en vous transmettant nos observations, pistes de réflexion et recommandations. Conscients que les enjeux sont multiples et complexes de par la nature des phénomènes impliqués, nous espérons que nous pourrions, avec vous et les autres organismes consultés, rendre opérationnelles dans un avenir rapproché les pistes qui seront retenues, dans l'intérêt des jeunes et des familles en détresse et afin que les intervenants qui leur tendent la main puissent bénéficier des conditions qui leur permettront de conserver espoir. Car à moins de considérer cette partie de la population comme négligeable, nous pensons qu'il en va de notre responsabilité éthique d'améliorer et d'élaborer des pratiques adaptées.

Ainsi, à la suite de la réception d'une invitation de la Commission des Affaires Sociales relativement au phénomène de l'itinérance, et dans le cadre de la consultation publique qui s'y rapporte, nous souhaitons vous partager les réflexions suivantes :

Tout d'abord, l'organisme Le Bon Dieu dans la rue se joint aux différents membres du RAPSIM afin d'ajouter une voix pour appuyer l'importance de l'élaboration d'une véritable Politique en Itinérance. Il est effectivement d'une importance majeure que les différents ministères concernés puissent travailler ensemble sur les diverses thématiques proposées par ce regroupement.

**Le droit au logement, la lutte générale à la pauvreté, la question de l'accessibilité effective aux services de santé et aux services sociaux pour toutes les populations, la viabilité financière des groupes d'action autant par le biais fédéral que provincial, la défense du droit de cité pour les personnes marginalisées et itinérantes,** autant de points qui sont d'une tragique pertinence et pour lesquels on comprend difficilement pourquoi, dans un contexte de grande richesse, l'action semble si prudente et freinée.

Le père Emmett Johns, Pops, nous inspire encore en étant l'incarnation d'un geste simple et engagé : la constatation d'une souffrance, d'une injustice et d'un élan qui y fait face en se proposant de lancer une énergie, une action, une aide immédiate et concrète. La plupart des groupes d'action communautaire tendent la main aux personnes dans des situations délicates, une aide simple et souvent à l'abri des pièges bureaucratiques. Mais ces groupes ne fonctionnent pas tout seul et leurs membres ont besoin d'un soutien récurrent et accessible.

De nombreux facteurs peuvent expliquer les processus de désocialisation vécus par nos jeunes lorsqu'ils se retrouvent dans une situation de vie de rue. Certains concernent des histoires de vie qui précèdent l'entrée dans un processus d'itinérance, d'autres sont le fruit d'un enchaînement de ruptures et de l'accumulation de facteurs psychosociaux qui précipitent un certain nombre de « cercles vicieux » et de « pièges » que nous tentons de parer au jour le jour.

Sans pouvoir faire une liste exhaustive de tous les éléments importants d'une telle problématique, nous nous contenterons d'en nommer les éléments significatifs en terme de manquements structurels dans des programmations spécifiques pour ces jeunes, tout en vous donnant des informations sur les différentes stratégies que nous tentons d'adopter pour contrer le phénomène au jour le jour avec les moyens qui sont à notre portée.

## A. Les jeunes en rupture et la question de l'accessibilité à l'éducation :

---

Le Bon Dieu dans la rue est engagé depuis maintenant plus de dix ans dans la question de l'éducation. Nous offrons la possibilité aux jeunes qui le souhaitent de renouer avec l'école grâce à un partenariat avec le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) de la Commission scolaire de Montréal. Parallèlement à cette école, nous offrons des possibilités de soutien à une démarche d'études grâce au fonds d'aide à la scolarité, accordé par le Canadien national et l'Université du Québec à Montréal. Pour notre Fondateur, l'école représente un des leviers principaux d'émancipation et de lutte contre la pauvreté.

Cependant, de nombreux jeunes se retrouvent dans des situations financières impossibles lorsqu'on leur refuse la possibilité d'une majoration de l'aide sociale ou du soutien d'emploi Québec alors qu'ils souhaitent retourner sur les bancs d'école.

Auparavant, notre école bénéficiait d'une habilitation avec Emploi Québec qui permettait de systématiser la possibilité d'un octroi mensuel de 120\$ aux jeunes inscrits à temps plein. Cette possibilité n'est plus systématique et nous nous retrouvons souvent face à des refus de soutien lorsque la démarche d'éducation concerne un retour au niveau secondaire. De plus, le soutien ne peut se prolonger au-delà d'une période de trois ans, ce qui compromet la viabilité à long terme du projet, compte tenu que les situations vécues par ces jeunes nécessitent le plus souvent des processus de résolution se prolongeant au-delà de cinq années.

Nos institutions ne considèrent pas à sa juste valeur les enjeux d'un retour dans un projet d'études pour un jeune ayant vécu de nombreuses situations de rupture. Du côté de l'aide sociale, la reprise des études de niveau secondaire demeure une « non disponibilité à l'emploi » ou ne correspond pas à la nomenclature des démarches susceptibles de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire. Or, le passage dans des écoles adaptées et la fidélisation des jeunes à leurs programmes d'études sont des facteurs majeurs à leur réussite future dans la vie sociale. C'est en « perdant » du temps avec ces jeunes pour recomposer avec des enjeux psychosociaux fondamentaux que nous nous donnons les moyens de permettre la stabilisation d'une situation d'errance et de souffrance.

Nous recommandons donc :

- De favoriser et de soutenir financièrement tous les jeunes en rupture qui souhaitent reprendre l'école, qu'il s'agisse d'une reprise en alphabétisation ou des études secondaires.
- De soutenir les programmes communautaires d'éducation pour les jeunes de la rue qui existent au Québec et de reconnaître concrètement leurs programmations à titre de démarche active de réinsertion sociale et professionnelle pour des périodes de plus de cinq ans.
- D'offrir des bourses d'études spécifiques (et continues, du secondaire à l'université) pour tous les jeunes qui ont bénéficié d'une prise en charge importante en protection de l'enfance et ce, même s'ils en font la demande durant les années qui suivent la fin de la prise en charge (bien souvent il faudra attendre quelques années, entre 20 et 25 ans, pour que le jeune commence à se préoccuper de son éducation).

## B. Les jeunes en rupture et la question de l'emploi :

---

Notre organisme œuvre aussi à proposer des espaces de structuration autour de la thématique de l'emploi. Compte tenu des situations dans lesquelles se retrouvent bon nombre de nos jeunes, il nous importe d'être en mesure d'offrir une programmation progressive qui puisse tenir compte des différents enjeux vécus dans la rue ainsi que des différents niveaux d'autonomie auxquels ils se retrouvent.

Afin de pouvoir proposer une démarche de réinsertion socioprofessionnelle, nous disposons de maigres outils qui nous permettent de pouvoir salarier des jeunes.

D'une part, les *mesures d'insertions* qui permettent d'offrir des programmes de travail d'une durée de 20 heures et qui se traduisent par une majoration de 120\$ de l'aide sociale.

D'autre part, les *subventions salariales* qui permettent de proposer des programmations sur la base de 35 heures par semaine et pour lesquels l'organisme employeur est indemnisé à la hauteur du salaire minimum.

Notre propos auprès de la commission parlementaire sera de faire valoir les points suivants :

- Des programmations en insertion par le biais des mesures d'insertion sont disponibles jusqu'à ce jour. La durée de 20 heures est intéressante pour des jeunes en début de reprise d'emploi. Cependant, la bonification proposée n'est pas suffisante (notre organisme administre de façon autonome un système alternatif de bonification progressif complémentaire) et elle n'est pas gratifiante ou suffisamment incitative pour amener une bonne fidélisation des jeunes.
- Il nous apparaît problématique qu'avec le financement des mesures d'insertion socioprofessionnelle on ne prenne pas en considération les frais liés à la mise en place des programmations et à leur suivie (aménagement des plateaux de travail, frais inhérents à la planification et à la réalisation des activités d'emploi et des ateliers destinés aux jeunes, salaires des différents intervenants qui interagissent continuellement avec les jeunes).
- Concernant les subventions salariales, ces dernières sont distribuées au compte goutte et leur traitement ne diffère pas de celui du secteur privé. Nous bénéficions normalement de la possibilité d'en administrer deux par année. Pour en avoir deux autres supplémentaires, l'organisme doit en débattre sur la base de critères d'admissibilité nébuleux. De plus, nous sommes dans l'obligation d'assumer une bonification à notre charge sous risque d'être refusé. Or, il nous semble que la mission d'un organisme communautaire qui accueille un jeune engagé dans une démarche de réinsertion socioprofessionnelle diffère radicalement de l'utilisation qui pourrait être faite d'une subvention salariale administrée dans le secteur privé. Si le secteur privé bénéficie probablement d'une subvention directe sur ses frais de main-d'œuvre (les candidats choisis pour les postes seront déjà en capacité de performance), l'organisme communautaire assume une responsabilité sociale (et les coûts inhérents) d'un projet d'intervention qui sera, dans les premières années, vecteur d'un investissement financier important. Or, cette responsabilité sociale n'est pas supportée à sa juste valeur ni par la collectivité ou par l'état.
- Les parcours de réinsertion socioprofessionnelle pour nos jeunes sont de longue durée. Or, les structures d'emploi proposées à nos jeunes restent uniquement basées sur du court terme. Un jeune qui a déjà participé à une mesure peut se voir refuser une continuité qui lui coupe toute possibilité de progression. La durée des programmes est de six mois, et malgré une possibilité de reconduction ou de passage d'une mesure à une autre, notre possibilité d'encadrement reste très insuffisante.

- Nous utilisons les mesures d'insertion et les subventions salariales de telle sorte qu'elles nous offrent la possibilité de travailler sur un continuum de services propice à la construction d'une nouvelle identité et à l'émergence de nouvelles capacités chez le jeune. Cependant, ces deux mesures ne nous offrent pas un continuum suffisamment large au regard des réalités de terrain que nous rencontrons. C'est pour cette raison que notre organisme a mis en place, sur un modèle déjà utilisé ailleurs, des modalités d'emploi à la journée et à très faible exigence, en aval de notre dispositif, avec l'activation d'un réseau d'employeurs potentiels en amont. Évidemment, notre propos consiste à faire remarquer que toutes les initiatives qui sortent des balises prescrites par les programmes gouvernementaux restent à la charge complète des organismes.
- Enfin, la question de l'emploi est probablement l'un des clous sur lequel notre société se doit de taper le plus fort afin de pouvoir faire face d'une façon structurellement efficace à la question de la pauvreté. Or, les alternatives proposées aux jeunes en général, et surtout pour les jeunes les plus en souffrance, demeurent très timides, voir obsolètes, au regard des défis auxquels il faut faire face. Proposer une véritable politique sur la question de l'emploi reste un des seuls véritables moyens de lutter efficacement contre la pauvreté.

Nous vous soumettons donc les propositions suivantes :

- **Articuler une véritable politique générale de l'emploi**, en dehors de l'économie sociale, avec des dispositions favorisant les jeunes et les premiers emplois. Lorsque cela est possible, c'est en travaillant dans la communauté que l'on évite le plus la stigmatisation et les effets pervers de l'action sociale. Des programmations spécifiques doivent être mise en place pour des jeunes en situation de grande précarité et de rupture puisqu'ils ne peuvent actuellement, la plupart du temps, intégrer les mesures qui existent déjà et qui s'adressent à des jeunes qui ne présentent pas de problèmes d'adaptation.
- **Un soutien structurel plus prononcé des structures d'économie sociale et de réinsertion socioprofessionnelle** qui se traduira par une considération des coûts de mise en place et de programmation des programmes sociaux (salaires des intervenants et frais de fonctionnement).
- **Des actions de bonification et un rallongement substantiel des mesures déjà existantes** afin d'être en mesure de soutenir efficacement les parcours des jeunes sur des périodes de un à cinq ans. Il faut s'inscrire dans la durée!
- Nous recommandons aussi de **rendre disponibles des mesures d'emploi pour des jeunes qui ne peuvent ou ne veulent pas se retrouver sous un statut de bénéficiaire de l'aide sociale**. Un statut de véritable salarié nous semble toujours préférable à une bonification des allocations d'aide sociale.
- Ouvrir une large réflexion sur la question de la réinsertion socioprofessionnelle afin de mettre en place des programmations adaptées sur la base d'**un véritable continuum de service**. À ce titre, des programmations à bas seuil manquent à l'appel ainsi que des dispositifs de soutien en fin de parcours.
- Nous recommandons aussi la possibilité de **renforcer les programmes d'éducation des différents acteurs d'intervention sociale** (travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, etc.) afin d'être en mesure, ce qui est quasiment inexistant de nos jours, de **proposer des contenus de formation de pointe sur les questions et phénomènes soulevés par l'action en réinsertion socioprofessionnelle**.

### C. Les jeunes en rupture et la question de la santé (physique et mentale) :

---

Nous savons que les sources de l'itinérance et les conséquences associées peuvent être multiples et ne sont pas simples à évaluer. Afin d'en saisir toutes les ramifications, c'est un phénomène qui mérite qu'on s'y attarde de manière globale, de prendre en compte les facteurs sociaux et culturels d'une époque donnée, tout en s'intéressant aux caractéristiques individuelles. De plus, les interrelations souvent observées avec le phénomène des drogues et les multiples impacts sur la santé physique, mentale et publique interpellent une réflexion critique.

Aussi, nous pensons que l'approche de ce phénomène doit sous-tendre un certain nombre de valeurs, lesquelles vont permettre à leur tour de contrer les préjugés associés à la méconnaissance du phénomène. Par ailleurs, la mise en place de contextes d'intervention adaptés devrait permettre de contrecarrer les caractéristiques de rupture et de désaffiliation inhérentes à l'itinérance, en d'autres mots, de rétablir du lien, de la cohérence, de la continuité et de la solidarité.

À la lumière de notre expérience, de nos connaissances et des écrits qui se sont multipliés au cours des dernières années, nous recommandons d'abord la prise en compte de valeurs et de dispositions qui permettent d'adapter l'accueil réservé à cette population et de constituer des services fonctionnels. **Notre objectif premier : rétablir une hospitalité humanitaire dans nos structures d'accueil.** Une telle qualité d'hospitalité s'appuie sur des principes et des valeurs qui demandent l'intégration d'attitudes et de compétences particulières.

#### Valeurs, dispositions (attitudes, habiletés, compétences)

- accueil humanitaire, ouverture d'esprit, empathie
- disponibilité, temps, continuité
- volonté de travailler en équipe, en solidarité avec le réseau, avec des partenaires
- souci de formation continue : acquérir des connaissances, réfléchir de manière critique à nos pratiques, échanges cliniques et recherche
- autocritique : questionner, planifier, réviser, remettre en question
- développer une éthique de responsabilité appuyée sur la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes vulnérables
- prudence, révision dans l'approche et l'évaluation
- capacité d'évaluation des risques et des dangers : venir au secours de toute personne en danger de dégradation physique ou psychologique, entre autres risques

#### Observations

Il nous est souvent donné de constater que les jeunes en grande difficulté sont trop souvent captifs d'étiquettes diagnostiques qui influencent le développement de leur image d'eux-mêmes et orientent leur regard et celui des autres sur eux-mêmes.

D'une manière assez paradoxale, le regard posé sur ces mêmes jeunes communique, tantôt de la démission ou du dénigrement, tantôt de grandes attentes qui laissent peu de place à l'échec et au droit à l'erreur. Ces jeunes se voient très souvent confrontés à une image d'eux-mêmes qui vacille entre la déchéance et l'héroïsme.

Il nous est aussi donné d'observer régulièrement le manque de continuité ou de cohérence au niveau des services offerts à cette population. Celle-ci est souvent tenue responsable de ces manquements, sans que soient remis en cause le cadre d'intervention des institutions. Par ailleurs, nous observons que la constitution d'alliances ou d'une collaboration entre intervenants ou partenaires qui partagent les mêmes valeurs permet souvent de résoudre les impasses et d'assurer une continuité dans les soins offerts.

Nous recommandons donc **une réflexion sur une éthique de soins humanitaires** afin de contrer les préjugés et fausses croyances ainsi que leur impact destructeur sur cette population, et favoriser ainsi l'articulation de passerelles et de points de jonction entre les divers services et institutions de soins. Concrètement, nous espérons **la mise en place de contextes d'intervention adaptés** dans lesquels seront formées et intégrées des équipes d'intervenants et professionnels dédiées à cette population.

### **La mise en place de contextes d'intervention adaptés**

- prise en compte des interrelations entre les manifestations liées à des troubles de santé mentale en association avec la consommation de substances (comorbidité), dans un souci de compréhension globale du parcours de vie de la personne
- prise en compte du réseau de la personne, aussi mince ou appauvri soit-il : éléments d'histoire de vie, des parcours familial et individuel
- prise en compte concrète des caractéristiques de l'itinérance dans le plan d'intervention (AXE IV en psychiatrie): errance; difficulté de domiciliation; pauvreté extrême; impact de la consommation de psychotropes sur la motivation et le fonctionnement; réseau social et autres facteurs psychosociaux
- favoriser les collaborations et les échanges entre les divers intervenants (incluant les membres de la famille), sous la forme de consultations, d'échanges cliniques, d'échanges de services, de rencontres bilans, etc.
- favoriser la mise en place de lieux de répit pour ces personnes, avec l'accès à des professionnels formés à l'écoute et à l'intervention de crise
- favoriser la réflexion sur la clinique en offrant des espaces de discussion et par la mise en place de recherches ralliant les divers champs d'études susceptibles d'apporter leur éclairage sur le phénomène de l'itinérance (psychologie et psychiatrie clinique et communautaire, intervention humanitaire, anthropologie, sociologie, éducation, autres)
- s'intéresser et réfléchir aux nouvelles formes de construction identitaire dans nos sociétés contemporaines, aux nouvelles formes de manifestations ou voies de transmission de la détresse des jeunes
- travailler à la constitution d'espaces pouvant favoriser la résilience des jeunes en très grande difficulté
- travailler à améliorer les programmes de formation dans nos institutions

### **Observations**

Il nous est souvent donné d'observer que l'analyse ou l'écoute de l'histoire personnelle et familiale de ces personnes est souvent court-circuitée ou obliérée sous prétexte de manque de temps, ou par souci d'efficacité ou de rendement. Le réseau de ces personnes et leurs familles sont immédiatement ou très vite oubliés, voire discrédités ou disqualifiés; s'ensuit une réduction de phénomènes complexes, la stigmatisation, la négligence au regard de la communication entre organismes ou institutions, et l'absence de filets de sécurité.

Il nous est souvent donné d'observer le manque de connaissance ou de formation, de même que la persistance de fausses croyances et de préjugés au regard de ces phénomènes, même de la part d'intervenants ou de professionnels. Pourtant, la documentation passablement abondante sur cette réalité particulière justifierait la nécessité de former le personnel de ces mêmes organismes et institutions.

Les lieux d'écoute qui pourraient permettre d'accueillir des personnes en crise sous l'effet de psychotropes sont à peu près inexistantes actuellement selon nos connaissances. Nous constatons le manque criant de lieux de répit (accueil jour et nuit) pour permettre qu'une crise puisse être élaborée et orientée pour le bien de la personne au lieu d'être court-circuitée, ou « agie » sans filet de sécurité.

## D. Les jeunes en rupture et la question de la toxicomanie :

---

La drogue est malheureusement un incontournable lorsque l'on s'adresse à la question de l'errance et de la rue. Les jeunes n'y coupent pas et ils en payent des frais très élevés. Dans notre pratique, nos équipes de travail composent chaque jour avec la nécessité de trouver des services adaptés aux jeunes. Même si de nombreuses choses seraient probablement à améliorer, le plus grand défi en « toxicomanie, jeunesse et rue » reste probablement le défi de l'accessibilité effective aux différents services sociaux et de santé. De nombreux mécanismes, que nous n'aurons pas le temps de décrire, gardent de nombreux jeunes loin d'une possibilité de soin. À ce titre, nous nous contenterons de vous faire les recommandations suivantes :

- Nous avons **besoin d'un espace de répit/gestion des crises pour les jeunes qui ne souhaitent pas nécessairement arrêter de consommer mais qui formule le souhait de ralentir ou de prendre une pose**. Un lieu sans injonction thérapeutique permettrait de travailler dans une perspective de réduction des méfaits qui a fait ses preuves depuis plus de vingt ans dans notre organisme et ailleurs. Cet espace permettrait d'accompagner les jeunes qui ont une consommation trop élevée pour intégrer les programmes existants ou ceux qui ne présentent pas les « conditions d'un comportement accepté dans les institutions ». Cet espace devrait permettre :
  1. De gérer des **problèmes d'addiction à l'alcool** et, éventuellement, de pouvoir proposer des sevrages sous supervision médicale.
  2. De proposer des « **break** » **d'une consommation de cocaïne, même si il y a concomitance avec une consommation d'héroïne**.
  3. De proposer des « **break** » **de toute consommation de drogue avec la possibilité de continuer à prendre de la méthadone s'il y a déjà un suivi**.
  4. De proposer les **services à partir de 14 ans** et d'accepter, sous certaines conditions (pas de mandat) de pouvoir dispenser des services pour des fugueurs qui n'ont pas accès aux services (comme par exemple un mineur en provenance d'une autre province).
  5. De pouvoir proposer des séjours de prise en charge avec une supervision adéquate pour les périodes plus difficiles lors des « **break** » ou des sevrages.
  6. De pouvoir offrir un service 24/24hrs afin de pouvoir aussi travailler les démarches connexes à la question de la toxicomanie (références, cartes d'identité, etc.).
  7. Pouvoir offrir un **accueil inconditionnel qui permettrait d'accueillir autant de fois que nécessaire un jeune**. Il s'agit de tenter de capitaliser sur toutes les occasions qui se présentent pour entrevoir, éventuellement, une vie sans drogue.
  8. De pouvoir offrir des séjours en Détox d'une période de moins de 10 jours (ressources existantes : cette durée est parfois trop longue pour nos jeunes).
- Nous avons dramatiquement **besoin d'un centre de désintoxication qui serait en mesure de donner des services en anglais**, l'idéal étant un service bilingue.
- Nous avons besoin d'un centre de désintoxication et de thérapie qui serait en mesure **d'accueillir les jeunes avec leurs animaux dans une atmosphère qui leur ressemble**.
- Nous avons un urgent besoin de pouvoir développer des propositions thérapeutiques alternatives (pas en milieu hospitalier) en ce qui concerne les addictions à l'alcool et certaines drogues de prescription qui peuvent être détournées de leurs usages premiers. Cela suppose la possibilité de **bénéficier des services d'un médecin disponible dans le centre communautaire**.
- Nous avons besoin de services accessibles, si possible **sans délai d'attente**, pour que les jeunes puissent être **référés directement des ressources communautaires qu'ils fréquentent à des ressources spécialisées**.

## E. Le soutien aux jeunes familles :

---

Devenir parent lorsqu'on est soi-même à peine sorti de la rue est une situation particulièrement périlleuse. La rue et l'errance nous confrontent à des problématiques extrêmement complexes et entrecroisées qui demandent de pouvoir mettre en place des interventions parfois très délicates avec une grande humanité. L'arrivée d'un enfant pose beaucoup d'enjeux (éthiques, psychologiques, économiques, sociaux, etc.) et vient parfois bouleverser beaucoup de choses.

Notre organisme a mis en place un **service spécialisé auprès des jeunes parents marginalisés**. Le Service à la famille effectue son travail depuis 1999. Préalablement habitués à un travail d'urgence auprès de jeunes en grande précarité, l'ouverture de notre centre de jour nous a propulsés dans un accompagnement à long terme pour bon nombre de jeunes. Parmi eux, certains sont devenus de jeunes parents. Dès lors, nous avons tenté de mettre en place une programmation visant à donner du soutien à ces jeunes (pour la plupart très mal équipés) qui doivent affronter les questions reliées au fait d'être parents. Depuis cinq ans, ce service a développé un savoir-faire particulièrement novateur qui, nous le pensons, offre un bon équilibre entre le suivi de jeunes parents très fragiles et les impératifs de protection en ce qui concerne les enfants.

Nous pensons que ces types d'interventions se distinguent pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, nous sommes à même de proposer un soutien inconditionnel et entier à une population qui ne sera pas pris en charge ou sera confrontée à une réelle difficulté d'accessibilité aux services dont elle aurait besoin.
- Notre approche non moralisante, humaine et basée sur une demande volontaire nous octroie des possibilités de suivi extraordinaire; nous ne représentons pas automatiquement une menace pour ces jeunes familles.
- Nous continuons de travailler à long terme avec les jeunes familles dans les bons comme dans les mauvais moments. Notre travail est résolument professionnel et, nous osons le croire, s'appuie sur des valeurs d'implication et de lutte dans une pédagogie du « faire avec et pour » qui nous octroie la confiance des jeunes pour lesquels nous œuvrons et qui sont les fondements de notre action. Ce professionnalisme, cette confiance des jeunes et notre position communautaire nous permet d'adresser des réponses adaptées et complètes (possibilités d'un travail réellement transdisciplinaire) aux problématiques vécues par les jeunes.
- Enfin, notre plus belle distinction est sans doute de rester souvent les derniers à croire que du meilleur est toujours possible et de pouvoir aider à ce que les rêves ne s'éteignent pas dans les périodes difficiles.

Le Service à la famille a été créé en 1999 pour venir en aide aux jeunes parents, ou futurs parents, qui fréquentent ou non la ressource et dont l'âge varie entre 16 et 30 ans. La plupart de ces parents ont peu ou pas de support social et familial. Souvent, le Service à la famille constitue leur seul contact avec un milieu soutenant. Devenir un parent est une grande étape pour tout le monde mais l'est encore plus si l'on vit sur la rue ou avec de grandes difficultés.

Le premier mandat du Service à la famille se veut préventif (prévention de la violence familiale et de la négligence) et éducatif. Le service a pour but d'encourager le parent à être bien et à prendre soin de lui-même afin qu'il puisse rendre la pareille à son ou ses enfant(s). Le mandat s'exerce principalement par le biais de rencontres et de visites à domicile sur une base volontaire.

Le service vise à :

- Favoriser l'expression des enjeux reliés au statut de jeunes parents;
- Prévenir la négligence et la violence familiale;
- Développer les habiletés parentales;
- Diminuer l'isolement;
- Développer l'autonomie;
- Amener la personne à utiliser son réseau familial et à développer un réseau social sain;
- Amener la personne à utiliser les ressources existantes de son quartier.

Par les services suivants :

- Visites à domicile;
- Rencontres au Centre de jour Chez Pops;
- Suivis psychosociaux individuels;
- Écoute téléphonique;
- Accompagnements;
- Donner des renseignements sur la grossesse, le développement de l'enfant, l'alimentation, la sexualité, etc.;
- Références;
- Soutien;
- Médiation;
- Répits;
- Gestion du budget;
- Activités et fêtes familiales.

Avec l'arrivée de jeunes enfants, nos jeunes familles sont confrontées à des questionnements majeurs concernant leurs propres enjeux de développement, de prise d'autonomie et de réorientation de leur vie. Dans ces processus, d'énormes tensions s'accroissent et la plupart des couples se déchirent. Pour la majorité, les jeunes mamans se retrouvent seules avec la responsabilité d'élever un ou des enfants dans un environnement difficile, sans moyens et bien souvent, sans avoir réussi à travailler leur propre sortie de l'adolescence, et sans avoir atteint un degré d'autonomie suffisant.

De nombreuses études nous démontrent l'importance des enjeux de développement chez les jeunes enfants avant six ans. Tous leurs rapports au monde futur seraient fortement influencés par ces premières années (rapport intérieur/extérieur, le rapport à l'espace, à l'autre, la gestion de la frustration, de l'attente, etc.). Dans ces conditions difficiles, nos jeunes mères sont démunies et la dure réalité de l'éducation les rattrape (se lever la nuit, les pleurs, l'obligation de trouver des moyens économiques, etc.). Leur isolement occasionne un stress énorme qui augmente considérablement le risque d'émergence de comportements ou d'actions problématiques au regard du développement de leur(s) enfant(s) (négligence, permissivité trop grande ou trop stricte - autorité exacerbée - violence, dialogue « comme à un grand »).

Le développement du Service à la famille permet au Bon Dieu dans la rue de se donner les moyens de mettre en œuvre, progressivement, une action de soutien, de prévention et de formation pour ces familles. Outre les actions précédemment décrites (visites en milieu familial, en milieu hospitalier, interventions, soutien et références), la programmation tente d'asseoir une équipe élargie spécialisée dans un travail de prévention par des séjours de rupture, de répit, de vacances. Il s'agit d'emmener des jeunes familles ciblées (avec ou sans leur(s) enfant(s)) dans des lieux appropriés afin qu'ils bénéficient d'une expérience relaxante, mais aussi propice à l'élaboration d'une stratégie d'intervention avec eux (par exemple, nous avons pu constater lors d'une sortie de ce type que les parents bénéficiaient de conseils très techniques : comment coucher un enfant difficile, comment faire la planification des repas équilibrés, comment trouver une alternative à la violence lorsque l'on est fatigué(e) et que le ton monte, etc.).

De plus, Dans la rue demeure promoteur d'un travail très novateur en ce sens que nous proposons, comme à notre habitude, un travail transdisciplinaire qui nous permet d'aborder de front des problématiques, des besoins très larges et spécifiques en même temps, qui demanderaient plusieurs rendez-vous dans une structure classique (où les parents ne se rendraient peut-être pas). Les jeunes familles peuvent s'adresser à une équipe qui peut aborder de front des problématiques jointes (toxicomanie, santé physique et mentale, aspects juridiques, etc.).

Cette équipe constitue un « repère » stable comme réponse à une désorganisation importante et elle bénéficie de la qualité d'une relation vécue de façon moins menaçante que celle proposée par une institution. La transdisciplinarité leur permet d'être en consultation avec différents professionnels (psychologue, infirmière, médecins, conseiller juridique, etc.) afin d'orienter avec le plus de qualité et d'expertise possibles leurs interventions. Certaines situations pouvant aussi mobiliser un autre professionnel pour une visite en milieu familial (ex. : une visite est proposée avec la psychologue du centre de jour). Cette stratégie, loin de se substituer aux services existants, permet au contraire, par la suite, de rendre possible des références et une utilisation des services disponibles dans la communauté par ces jeunes familles. En favorisant une parole sur la réalité vécue, en luttant contre les préjugés, en informant et accompagnant les parents, ce service permet de rompre l'isolement des jeunes familles les plus précarisées et démunies (psychologiquement, socialement et économiquement).

À ce titre, notons l'incroyable travail de partenariat entrepris par les intervenantes du Service à la famille dans le but de sensibiliser et d'outiller des ressources variées (services de périnatalité, organismes de logements spécialisés, répits, etc.). Ce travail de partenariat nous permet de favoriser l'accessibilité de ces jeunes à un certain nombre de dispositifs et renforce considérablement la possibilité, pour ces jeunes, de ne pas être exclus d'un dispositif par une méconnaissance des constantes de leur vécu.

Ces approches représentent une belle opportunité de renforcer un travail qui, soit dit en passant, est cité dans toutes les recommandations cliniques d'orientation de mesures de prévention. Le travail de proximité auprès des jeunes familles et la possibilité de s'adresser directement aux jeunes enfants afin de prévenir des dommages difficilement remédiables, constituent les modalités centrales d'une intervention à la source comme stratégie de prévention.

À ce titre, **les différents répits offerts par le Service à la famille constituent un des axes majeurs d'une prévention de la violence familiale.** Lorsque l'on considère les tensions et la fatigue inhérente aux soins demandés par un enfant et que l'on transpose ces exigences comme responsabilité, non partagés et sans soutien, à une mère (qui doit déjà faire face à de nombreux défis personnels et identitaires), le manque de possibilité de « souffler » est un facteur indéniable de « dérapage » et de découragement.

Mais il s'agit aussi de pouvoir renforcer le travail de « stabilisation » de ces jeunes parents qui sont en grande précarité, sortent de la « galère » suite à ce que l'on pourrait nommer l'effet Saint-Valentin (formation d'un couple et arrivée d'un enfant). La naissance d'un enfant semble effectivement parfois correspondre à un besoin d'accessibilité à un statut social. Lorsqu'on n'a pas de travail, pas de scolarité, pas de possibilité d'émancipation, la maternité donne l'accès à un statut de mère ainsi qu'à un relatif « intérêt » des personnes dans la société.

Nous pourrions parler longuement de chacun des enjeux relevés par ce service. Afin d'en donner une illustration plus prégnante, nous joignons ci-dessous des mises en situations condensées (qui sont posées dans nos entrevues de sélection pour ces postes) qui montrent bien la complexité des enjeux abordés par notre action.

Mises en situation :

- Une jeune femme vous annonce qu'elle est enceinte de cinq mois. Elle désire poursuivre sa grossesse. Par contre, vous savez qu'elle continue malgré tout à se prostituer et qu'elle utilise des drogues intraveineuses. Elle vous confie avoir de la difficulté à demander de l'aide car elle est méfiante et a surtout très peur que le DPJ lui retire son enfant. Comment réagissez-vous?
- C'est votre première visite à domicile chez une nouvelle famille. Vous observez que le bébé de sept mois est sur le divan sans surveillance. Que faites-vous?
- Vous visitez une maman et son enfant de deux ans avec des objectifs précis concernant l'alimentation. Dès le début de la rencontre, vous réalisez que la maman n'est pas sortie dehors avec son enfant depuis un mois. Que faites-vous?

- Vous travaillez le budget avec une maman depuis quelques mois et selon vous, celle-ci devrait avoir assez d'argent pour subvenir à ses besoins et ceux de son enfant. Le 4 du mois, elle vous appelle en panique. Elle dit ne plus avoir d'argent, de lait pour son bébé et celui-ci aurait la même couche depuis au moins 18 heures. Que faites-vous?
- Vous travaillez en collaboration avec la DPJ dans une famille. Lors d'une visite à domicile, vous êtes témoin de violence verbale entre les conjoints. La mère vous fait part de la violence physique qu'elle subit régulièrement. À la fin de la rencontre, le couple vous demande de ne pas en parler avec la DPJ. Que faites-vous?
- Vous êtes en visite chez une maman de deux enfants. Vous parlez avec la maman et vous constatez qu'elle ne répond à aucune demande de son enfant de 18 mois. Celui-ci s'impatiente et la maman aussi. Elle le frappe sur la main. Que faites-vous?
- Un papa vous confie qu'il consomme du PCP devant sa fille de deux ans et cela depuis bientôt un mois. Comment réagissez-vous?

Asseoir un travail spécialisé et professionnel sans perdre de vue notre approche résolument humaniste, protéger l'enfance sans perdre la confiance de ces jeunes parents, prioriser correctement les orientations de travail entre le jeune parent en difficulté et les impératifs de protection des jeunes enfants, soutenir et informer convenablement des parents aux prises avec des problèmes très complexes (toxicomanie, santé mentale, etc.) en étant conscient de nos limites et sans se substituer aux autres partenaires, faire valoir les besoins de cette population pour favoriser leur accessibilité à des services de qualité, former et conserver des équipes d'expérience : tels sont quelques uns de nos défis!

Tous ces services ont été, à ce jour, financés à partir d'une stratégie de financement privé assumée par l'organisme. Les programmations IPAC et ensuite IPLI nous ont permis par la suite de stabiliser le service et de le renforcer en passant de deux à quatre intervenants. Malheureusement, **les incertitudes reliées à la reconduction des programmes fédéraux IPLI, exercent une pression supplémentaire en termes de financement à trouver pour la bonne continuité de ce service.**

*Nous joignons ici un texte intitulé « Intervenir auprès des jeunes parents marginalisés » sur la pratique du Service à la famille. Ce texte a été écrit conjointement par Martine Piotte, psychoéducatrice, Julie Nadeau, éducatrice spécialisée et Diane Aubin, psychologue et consultante clinique. Elles travaillent toutes les trois pour Dans la rue.*

Dans la rue est un organisme au service des jeunes sans-abri ou en situation précaire. Parmi ses nombreux programmes figure le Service à la famille, créé en 1999 pour venir en aide aux jeunes parents marginalisés, dont l'âge varie entre 17 et 30 ans. Les jeunes ont accès à ce service sur une base volontaire. Par ailleurs, le contact avec les intervenantes est grandement facilité par le lien de confiance que plusieurs ont déjà établi avec l'organisme. Les jeunes sentent en effet qu'ils seront accueillis sans jugement, peu importe leur style, leur mode de vie ou leur décision par rapport à la grossesse. Cette qualité de relation nous permet d'intervenir rapidement, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque parent.

Notre mandat se veut préventif et éducatif et s'exerce principalement par le biais de rencontres et de visites à domicile. Nous vous présentons ici quelques caractéristiques propres aux jeunes parents auprès desquels nous effectuons un travail d'accompagnement et de soutien. Leurs réactions face à la maternité et la paternité seront décrites, suivies d'une description sommaire de notre travail d'intervention.

Bien que chaque jeune femme ou jeune homme que nous rencontrons ait sa propre histoire, certains traits communs semblent tout de même récurrents, du moins chez ceux et celles qui utilisent nos services. Outre le fait d'avoir grandi dans un environnement perturbé par la toxicomanie (consommation de drogues illicites, alcool, médicaments sous ordonnance), ils ont souvent subi les impacts d'un climat familial marqué à des degrés divers par l'instabilité et le manque de continuité dans les soins, la négligence et la violence physique, psychologique ou sexuelle. Fréquemment laissés à eux-mêmes pour combler leurs propres besoins, ils se sont retrouvés en état de survie à plusieurs moments au cours de leur enfance. Le dysfonctionnement de leur milieu familial a entraîné des interventions plus ou moins nombreuses de la Direction de la protection de la jeunesse, avec ce que cela comporte en termes de placements et de multiplication des expériences de séparation.

Nous sommes à même d'observer fréquemment des carences dans les sphères individuelle et sociale, ainsi qu'une fragilité importante au niveau du développement affectif et cognitif : des difficultés manifestées au niveau de l'attachement, une grande difficulté à faire confiance aux adultes, une difficulté à anticiper et à analyser les problèmes de façon réaliste. La majorité de ces jeunes a peu de scolarité et se retrouve rapidement en situation précaire, sans abri ou même en état d'errance. Leur dépendance affective les maintient dans un mode relationnel très souvent malsain où abus et consommation colorent le mode de vie. Quelques-uns développent des troubles de santé mentale, tels que la dépression ou un trouble anxieux.

La marche est haute entre la vie sur la rue et l'expérience de maternité ou de paternité. Mais, malgré les nombreuses difficultés qui marquent leur quotidien, il arrive que parmi les jeunes que nous rencontrons, certains décident de mener à terme une grossesse qui n'aura pas été planifiée. La pensée magique accompagne souvent la décision de garder l'enfant. Pour le jeune parent, le bébé est porteur d'espoir, il l'aidera à arrêter de consommer ou du moins à réduire les méfaits de sa consommation.

La décision de garder l'enfant va entraîner, à plus ou moins longue échéance, un réajustement incontournable des représentations de soi chez plusieurs des jeunes que nous rencontrons. De manière consciente ou inconsciente, leur désir de combler leurs propres besoins de base va émerger au moment même où ils seront appelés à répondre aux besoins de leur enfant. Car, non seulement ce passage les amène-t-il à réorganiser leurs habitudes de vie pour faire face à leurs nouvelles responsabilités, il les confronte aussi à leur passé traumatique. Ces jeunes vont exprimer le désir de ne pas faire revivre à leur enfant ce qu'ils ont subi dans leur propre enfance, tout en se retrouvant à nouveau en état de survie. N'ayant pas eu le temps d'évaluer et de remettre en question les schémas appris, ils sont très à risque d'emprunter les réflexes hérités de leurs propres parents.

Après la naissance du bébé, une phase de lune de miel semble s'installer : le parent se sent valorisé, il a le sentiment d'avoir acquis un statut social. De plus, le nouveau-né est porteur d'amour inconditionnel; il apparaît investi d'une mission grandiose, celle de combler les carences affectives de son parent. Par ailleurs, celui-ci va constater assez rapidement, avec les exigences liées aux soins à apporter, que son bébé est aussi source de frustrations importantes. Le jeune parent est alors à risque de développer un fort sentiment d'isolement et de se plaindre de devoir adapter son mode de vie à la routine qu'imposent les tâches parentales. Si le bébé est trop souvent perçu comme un obstacle ou une entrave à la liberté d'action, il sera à risque de devenir la cible de nombreuses frustrations : celle de ne pas pouvoir sortir avec les amis(es), celle de ne plus pouvoir consommer comme avant, celle de devoir assumer des responsabilités sociales allant à l'encontre des valeurs véhiculées par l'entourage marginal, etc. Ne faisant plus partie à part entière du milieu marginalisé dont ils sont issus, ces jeunes parents se retrouvent «entre deux chaises», n'arrivant pas non plus à s'identifier aux parents dits «normaux» dont ils ne partagent pas les valeurs. Leur sentiment d'isolement peut s'accroître et déboucher vers un isolement réel, car ils ne seront pas tentés non plus d'aller vers les ressources traditionnelles pour partager leurs difficultés. Bien que l'attente du bébé s'avère une source de motivation pour instaurer de la stabilité dans sa vie personnelle et que certains jeunes parents arrivent à s'appuyer sur l'expérience de la grossesse pour retrouver un certain équilibre dans leur vie, d'autres échouent à modifier leurs habitudes. L'«échec» ressenti s'accompagne inévitablement d'un sentiment de culpabilité, entraînant le cycle «je consomme pour oublier...» et le repli sur soi. La culpabilité et la honte, ainsi que le style de vie désorganisé les coupent de tout suivi, qu'il soit prénatal, médical ou psychosocial. Ils cumulent alors les facteurs susceptibles de mettre en péril le développement du bébé : mauvaise nutrition, manque de sommeil, risques liés aux activités illégales pour se procurer leur substance (ex. : prostitution), méthodes de consommation, etc.

Lorsque le jeune fait appel à nous (jeune femme, jeune homme, ou encore le couple), un suivi s'amorce. Nous l'accompagnons dans sa réflexion au regard de la décision à prendre par rapport à la grossesse. Les jeunes étant souvent ambivalents, nous les aidons à faire un choix éclairé en leur communiquant de l'information et en anticipant la réalité du rôle de parent. Nous offrons toujours l'accompagnement, peu importe le choix privilégié par le jeune. Lorsque le parent décide de poursuivre la grossesse, nous lui proposons des rencontres régulières, afin de le soutenir à se préparer pour la venue de l'enfant.

À la naissance du bébé, nous visitons la famille à l'hôpital. Cette visite nous permet d'instaurer un pont avec l'équipe soignante, laquelle se voit fréquemment maintenue à distance à cause de la très grande méfiance éprouvée par les jeunes parents au regard du personnel. L'appréhension d'une intervention de la part de la Direction de la protection de la jeunesse et l'incompréhension au regard de leur propre placement dans l'enfance font en sorte qu'ils ont souvent développé de nombreux préjugés envers le réseau des services sociaux. Une partie de notre travail consiste donc à démystifier le rôle des professionnels impliqués auprès d'eux. Nous devenons, en quelque sorte, le fil conducteur entre les différentes instances.

À la sortie de l'hôpital, nous proposons un suivi psychosocial sous forme de visites à domicile, peu importe le lieu de résidence des jeunes parents sur l'île de Montréal et ses environs. Un de nos objectifs premiers est de prévenir la négligence et la violence familiale. Nous soutenons les parents dans l'apprentissage de leurs habiletés parentales et renforçons les compétences acquises. Nous travaillons au développement de leur autonomie tant au niveau social, économique que psychologique. Nous les encourageons à découvrir les organismes de leur quartier et à s'impliquer dans les activités, afin de briser leur isolement et bâtir un réseau sain. Nous organisons aussi des activités de groupe pour favoriser des temps privilégiés avec leur(s) enfant(s) et d'autres parents (jeux, fêtes). Nous les aidons à établir un budget avec les ressources dont ils disposent tout en ayant recours à des dépannages alimentaires, vestimentaires et occasionnellement, monétaires.

Tout en sollicitant et orientant l'investissement du jeune parent vers de nouvelles ressources, il nous arrive d'offrir des répit à ceux et celles dont le réseau social et familial est extrêmement restreint sinon totalement absent. Ayant peu de personnes fiables à qui se confier et trop souvent personne pour prendre soin de leur enfant en cas d'urgence, de crise ou simplement pour se reposer, ces répit constituent des moments de repos leur permettant de se ressourcer afin de continuer à assumer leur rôle parental. Ces jeunes sont souvent très conscients que la société exige d'eux la même disponibilité, tolérance, patience et compétence que les autres parents.

Les visites à domicile et toutes nos interventions se font à deux. Il nous arrive d'avoir à faire face à des situations de violence conjugale et à des réactions négatives à la suite des interventions plus confrontantes de notre part. Toutes les décisions se prennent aussi en équipe, afin de contrer les tentatives de clivage ou de séduction et d'autoriser une mise à distance et une réflexion par rapport aux demandes dites « urgentes ». Le travail d'équipe permet aussi d'accorder du temps au bébé ou à l'enfant et d'évaluer son développement, pendant que se poursuit l'entretien avec le parent.

Les défis de l'intervention auprès des jeunes marginalisés aux prises avec la toxicomanie sont multiples. Lorsque ces mêmes jeunes deviennent parents, ils sont rapidement confrontés aux limites que leur imposent leurs conditions de vie difficiles et à la pression sociale. Sans soutien, ils sont souvent à risque, malgré leurs efforts et leur bonne volonté, de répéter les erreurs reprochées à leur milieu d'origine et de saboter leurs tentatives de réparation. Le Service à la famille de Dans la rue s'est donné comme mission de les accompagner et de les soutenir dans leur questionnement autour de la grossesse et dans l'apprentissage du rôle de parent.

Accompagner les jeunes parents marginalisés est un travail exigeant, requérant des intervenants impliqués : tolérance, souplesse, fermeté, ouverture, ainsi qu'une disponibilité à réévaluer fréquemment les pistes d'intervention. Le choc des valeurs est inévitable et la prise de conscience de ses propres limites s'avère indispensable.

Nos recommandations pour la commission :

- Favoriser le **financement récurrent d'une intervention alternative et spécialisée sur les enjeux de la paternité et de la maternité concernant les jeunes en situation de précarité.**
- Il nous apparaît très **important de reconduire et de travailler à la récurrence des financements IPLI** pour ce type de programmation, mais aussi pour tous les autres projets tributaires de cette reconduction.
- Il semblerait important de trouver les moyens de mettre en place une réelle **programmation de répit accessible à un public marginalisé** (notons que notre organisme travaille actuellement à un projet pilote qui pourrait servir de laboratoire à une stratégie générale dans cette direction).
- Il est important de favoriser la possibilité d'**augmenter les places disponibles sur de l'hébergement spécialisé et réellement adapté pour des jeunes parents (18-35 ans) qui vivent des situations délicates liées à l'itinérance** (toxicomanie, pauvreté, problèmes de santé mentale). Nos ressources sont très maigres en la matière et il est très difficile de référer efficacement nos jeunes parents.
- Il nous apparaît important de **favoriser rapidement les relations entre le milieu communautaire et les projets d'action auprès des jeunes parents en situation de grande précarité et les institutions en Protection de l'enfance, particulièrement les services d'évaluation des signalements à l'urgence sociale.**
- Envisager la **possibilité de maintenir des places prioritaires pour un public en grande difficulté dans les centres de la petite enfance** nous semblerait aussi, par ailleurs, une bonne idée.

Par son action auprès des jeunes familles (dont les jeunes parents connaissent ou ont connu la rue, la précarité et l'errance), le Service à la famille soutient un des groupes le plus vulnérables de notre société et amorce un travail de prévention exceptionnel.

## F. La question de la judiciarisation des jeunes de la rue :

---

Le Bon Dieu dans la rue recommande à la commission de se pencher sérieusement sur les constatations sur le sujet élaborées par la clinique Droits Devants et la chercheuse Céline Bellot. Nous souhaiterions que des dispositions soient prises rapidement afin de rétablir les situations d'abus dont sont victimes les personnes en situation d'itinérance.

Nous n'élaborerons pas sur le sujet mais nous témoignons des situations absurdes dans lesquels sont précipités de nombreux jeunes en raison d'une situation d'inéquité criante au regard de la loi et de ses applications.

**Nous témoignons aussi que cette situation entraîne des effets et des coûts pour la société qui n'ont aucune utilité sociale et qui mobilisent inutilement de nombreux acteurs de l'aide sociale et communautaire afin de tenter de rétablir les situations dramatiques que cette situation crée chez nos jeunes.**

Nous recommandons donc :

- De légiférer rapidement pour rétablir les questions qui tournent autour de la question du Droit de Cité, selon les constatations établies par la recherche et les groupes de défense de droit investis auprès des jeunes et des personnes en situation d'itinérance.
- Il nous semble important et urgent de provoquer un groupe de travail regroupant des acteurs institutionnels et communautaire qui pourrait travailler à **l'amélioration ou la création de services effectif et adaptés (toxicomanie, accès à des services d'accompagnement psychosociaux, suicide...) pour les jeunes pendant leur incarcération.**

## G. La question de l'accessibilité au logement :

---

L'organisme Le Bon Dieu dans la rue se positionne clairement sur la **nécessité de s'inscrire en démarche sur la question du logement social.**

Thème cher à juste titre à son fondateur, nous avons depuis longtemps joué un rôle par le biais du Bunker sur la question de l'hébergement d'une population très précarisée chez les jeunes de la rue. Cependant, il est clair que l'hébergement que nous proposons se résume malheureusement à une solution qui s'adresse à la question de l'Urgence et dans une perspective, de prime abord, à court terme.

Sur le mandat du Directeur général et selon le souhait de notre Fondateur, voici un certain nombre de constatations très succinctement présentées qui permettront de situer les différentes actions qui pourraient être entreprises à court et à long terme par l'organisme.

Les constatations pour nos jeunes sont de plusieurs ordres :

1. **L'accessibilité générale à du logement est difficile pour des personnes en situation de précarité économique ou sociale (coûts des loyers, ségrégation et préjugés).**
2. **La disponibilité de logements sociaux est largement inférieure aux différents besoins observés sur le terrain.**

3. Les caractéristiques de la population que nous rejoignons par notre action et notre mission renforcent l'impossibilité d'accéder au logement (toxicomanie, problème de santé mentale, prostitution, style des jeunes, enjeux psychosociaux).
4. Nos jeunes ne peuvent souvent pas répondre aux critères des différentes programmations offertes autour du logement (Maisons d'hébergement, appartements supervisés, centre de crise) et ce, même en ce qui concerne des services spécialisés. Ils sont soit trop en crise, soit pas assez, ils consomment et ne peuvent respecter le cadre qu'on leur impose, ils sont trop désorganisés, ont des problèmes de santé mentale trop importants, ils ont des chiens, des chats et ne veulent pas les abandonner... Bref, la liste est longue et les services souvent absents.
5. Même si nous entrevoyons une possibilité de logement pour nos jeunes, la réalité est qu'ils sont rarement en mesure de les conserver pour toutes sortes de raisons.

#### Les actions de l'organisme :

Notre action consiste en une stratégie progressive de positionnement sur la question du logement social:

Une stratégie qui mobilise les ressources à l'interne.

1. Signature en septembre d'un accord que nous allons signer avec l'OMHM (trois logements subventionnés pour le service à la famille et peut-être trois autres après six mois). Les jeunes payent 25% de leurs revenus pour un logement qui sera négocié dans le parc privé.
2. Nous travaillons présentement à la mise en place d'un fonds spécifiquement orienté sur la possibilité d'aider des jeunes par rapport au logement. Nous souhaiterions cumuler une aide qui permettrait de soutenir cinq jeunes différents à raison de 250\$/mois pour une année (15 000\$). Ce fonds sera mis en place et géré par un intervenant mobilisé pour fournir de l'accompagnement de type **soutien communautaire** (aide aux personnes dans l'exercice de leurs droits, aide à la vie courante, aide à la vie collective, activités de type relation d'aide). Ce fonds sera géré sur le modèle de notre fonds scolaire qui a fait la preuve de son efficacité :
  - Possibilité de proposer de l'accompagnement sur la question du logement (visite à domicile, recherche active d'appartement, suivis).
  - Possibilité d'accompagnement sur la question du logement des jeunes dans des situations très différentes (recherche, droit, aménagement, aide financière, enjeux d'intervention).
  - Possibilité d'adapter l'aide octroyée en fonction des objectifs d'intervention (réalisation du budget, possibilité de financer des postes budgétaires différents du logement en tant que tel).

Une stratégie qui demande l'élaboration d'un nouveau projet d'intervention.

1. Être en mesure d'avoir des appartements gérés par notre organisme afin de mettre en place un **projet à bas seuil du même type que celui du Refuge des jeunes** (ce qui nécessite peut-être un achat capital, ou du moins, l'entretien de la bâtisse et sa gestion).

Le logement social avec soutien communautaire du Refuge des jeunes existe depuis 1999, les objectifs et les moyens du projet de logement social à bas seuil sont les suivants :

- Briser le cycle de l'itinérance
- Accroître la stabilité résidentielle
- Améliorer les conditions de vie
- Favoriser l'autonomie
- Des studios meublés, chauffés, à loyer modique
- Pour des jeunes en situation d'itinérance persistante
- Un local communautaire
- Une équipe d'intervention de 3 personnes
- Le soutien et l'accompagnement au quotidien

Quinze jeunes ont eu accès à un logement avec soutien communautaire dans la dernière année. Ce projet permet d'accepter des jeunes dans des situations particulièrement précaires et difficiles. L'évaluation de ce projet permet d'affirmer qu'il est extrêmement pertinent et qu'il a toujours permis de stabiliser des jeunes dans des situations de vie épouvantables. Une exception demeure en ce qui concerne les jeunes consommateurs de crack et cocaïne par intraveineuse qui sont encore très actifs dans le milieu.

- Il s'agit donc d'être en mesure de pouvoir proposer nous-mêmes du logement à une population en grande précarité. Cela nous permettrait de venir en aide aux plus démunis (problèmes importants de toxicomanie et de santé mentale).
- Possibilité d'aider un moins grand nombre de jeunes que dans le projet précédent (une fois que le logement est attribué, si le jeune reste, il n'y a pas possibilité d'en prendre un autre). Étant donné que ces types de projets demandent beaucoup d'investissements, nous souhaitons être en mesure de commencer prudemment, et en fonction des opportunités de financement et de leur récurrence, avec seulement quelques unités (autour de cinq) pour ensuite pouvoir gérer une éventuelle expansion vers le long terme.
- Ce projet demanderait probablement d'engager une nouvelle équipe complète (au moins trois personnes pour un minimum de cinq appartements) pour la gestion du projet.

Nos recommandations à la commission :

- En général, suivre les recommandations du RAPSIM sur la question du droit au logement et des besoins en logement social et les inscrire dans une véritable politique en itinérance.
- **Renforcer le financement des projets de logement à bas seuil** du type de celui du Refuge des jeunes en s'appuyant sur l'expertise des groupes communautaires déjà actifs auprès des jeunes de la rue.
- Nous recommandons **que les financements qui soutiennent les différents dispositifs en logement social soient envisagés à long terme**. Cette récurrence de financement nous apparaît du même ordre que ce qui doit être régulièrement investi dans des structures telles que les routes ou les écoles.
- Réfléchir à l'éventualité d'**une Aide au logement plus généralisée pour les jeunes en situation de vie précaire**.
- Nous recommandons aussi la mise en place d'**un lieu de transition qui permettrait d'offrir une stabilité par du logement à moyen terme pour des jeunes en rupture, dans les premiers mois de la fin de leur prise en charge en protection de l'enfance ou LSJPA** (notre organisme travaille d'ailleurs à l'élaboration d'un projet pilote en ce sens).

Nous invitons les membres de la commission parlementaire à prendre connaissance des recommandations provinciales élaborées par la Fédération Canadienne des municipalités dans le document intitulé : recommandations pour un plan d'action national sur le logement et l'itinérance. Des initiatives comme celles qui sont actuellement opérationnalisées dans la ville de Portland (Oregon), Victoria (Colombie Britannique) ou Toronto (Ontario), en termes de mobilisation des différents réseaux d'acteurs et d'une prise de responsabilité du phénomène d'itinérance, nous apparaissent pertinentes malgré certaines critiques intéressantes à considérer.

#### **H. La question des mineurs, de la fugue répétitive et de la rue :**

---

Dans le cadre de la commission des affaires sociales et de la consultation publique relative au projet de loi no 125, 37<sup>em</sup> législature, 1<sup>er</sup> session du 15 février 2006, Le Bon Dieu dans la rue avait partagé un certain nombre d'éléments concernant le projet de loi de modifications des dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse. Ces éléments ont été repris dans une **démarche d'envergure de recherche action avec des partenaires de plusieurs villes du Québec** (centres jeunesse, direction de la protection de la jeunesse, organismes communautaires, corps policiers concernés et parents).

Ce projet, financé par le Centre national de Prévention du Crime est en cours actuellement et devrait poser les bases d'un **travail de concertation important sur le phénomène de la fugue répétitive, des processus et corrélations qui peuvent exister entre le passage vers une errance active et une prise en charge institutionnelle** de certains enfants, mais aussi et surtout, ce projet devrait permettre de mettre en place des structures de compréhension de la réalité toujours changeante de la fugue et de la rue.

A cet effet, il serait intéressant de soutenir activement les possibilités suivantes :

- Favoriser la participation active des institutions en protection de l'enfance et des différents acteurs communautaires et policiers à un tel projet dans un esprit de concertation et de partage d'expertise. Il nous apparaît important de faire valoir **l'importance de structures et de lieux de concertation et d'échange** où les différentes représentations d'un travail auprès des jeunes pourraient se confronter et s'enrichir. La possibilité de mettre en place une fonction du type de celle que propose le *Protecteur des enfants* dans le système français, bonifiée d'une collégialité entre l'institutionnel et le communautaire en terme de représentativité, nous semble intéressante à considérer. Permettre à chacun, groupes ou individus, de pouvoir saisir une instance concernant les dérives possibles ou les erreurs d'une institution ou d'un organisme oeuvrant en Protection de l'enfance est un outil formidable d'amélioration des pratiques.
- Favoriser la mise en place d'un **observatoire sur la fugue** qui permettrait d'avoir des données précises, complètes et centralisées sur cette question et, par là même, de pouvoir appuyer convenablement les différentes orientations et l'opérationnalisation des différents projets d'intervention (autant en prévention que sur les différents terrains où le phénomène s'actualise par la suite).
- Favoriser la mise en place de **projets d'intervention alternatifs** qui permettent de maintenir un lien avec des jeunes en situation de rupture.

Nos organismes se demandent où se situe notre responsabilité de protection lorsque l'enfant échappe aussi à cet environnement restrictif? Pouvons-nous uniquement nous réfugier derrière une stratégie systématisée d'exécution d'une ordonnance d'hébergement lorsque cette dernière est, de toute évidence, ponctuellement inadaptée pour le jeune? Comment se fait-il que l'intégration systématique des données et des connaissances sur la rue, la fugue et les enjeux de développement de ces jeunes ne trouvent pas encore place dans la loi?

Même si nous restons persuadés que l'objectif ultime, en protection de l'enfance, est d'œuvrer pour que le jeune en rupture renoue avec un milieu adéquat pour son développement et sa sécurité, il n'en reste pas moins qu'il est important de reconnaître qu'il faut parfois prendre du temps et s'accorder des espaces de négociation pour le bien de sa construction identitaire.

Il nous semble qu'il est grand temps de se confronter à la réalité de la fugue, d'accepter l'ouverture d'un grand chantier pour faire évoluer nos pratiques. Nous sommes parfaitement conscients de la difficulté d'asseoir un travail alternatif, dans une perspective en réduction des méfaits, en adéquation avec une prise en charge en protection de l'enfance. Ce travail soulève des questions de société difficiles à aborder. La confrontation entre la déontologie de nos pratiques et les questions d'éthique peu évidentes à concilier, celle du judiciaire et des impératifs d'une action sociale de proximité (« dans la rue » lorsque l'enfant s'y trouve), s'avère pourtant essentielle. Cela demande de réfléchir aux questions de confidentialité, de l'évaluation des prises de risque et quoi encore. Malgré tout cela, il nous apparaît urgent de réaliser ce travail de fond.

Vous l'aurez compris, **nous suggérons fortement de reconnaître et d'encadrer la nécessité d'un travail de partenariat entre une pratique « communautaire » (dans le sens de : organisme communautaire) et les institutions en protection de l'enfance.** Nous pensons que cette responsabilité partenariale de la direction de la protection de la jeunesse et des équipes en charge de ces jeunes devrait être inscrite dans le projet de loi, afin de valider l'obligation de considérer « l'intérêt supérieur de l'enfant » au-delà d'une réponse d'exécution parfois trop systématisée.

Les personnes qui oeuvrent en protection de l'enfance ont besoin d'outils pour assumer cette responsabilité et nous sommes en mesure de proposer des approches différentes et intéressantes pour répondre à cette réalité.

- Un autre aspect important concerne la question de la **préparation des jeunes pris en charge pour assumer la rupture avec l'institution à leur majorité** (plus large et souple que ce qui existe déjà). La plupart des jeunes auprès desquels nous travaillons se retrouvent relativement démunis à la fin de leur prise en charge, et les initiatives de préparation et de suivi demeurent, selon nous, insuffisantes pour équiper les jeunes et soutenir cette étape importante. Nous suggérons que la loi encadre de façon plus rigoureuse, en étant plus spécifique, les responsabilités des acteurs en protection de l'enfance concernant les habiletés à développer chez l'enfant ainsi que les mesures qui s'y rattachent en termes de programmation et d'encadrement. L'intégration d'un processus de négociation avec l'enfant, en relation avec la sphère du social (dans une dynamique externalisée à l'institution) nous semble incontournable.

À ce titre, dans le contexte d'une réelle prise de responsabilité envers les jeunes les plus en danger (ceux qui se sont inscrits dans un parcours, à long terme, en aller-retour avec la rue), il nous semble qu'il serait intéressant de pouvoir imaginer l'élaboration d'**une prise en charge « jeune majeurs » volontaires, adaptée aux besoins des individus, âgés de 18 à 21 ans**. Ce type de prise en charge existe dans certaines législations en protection de l'enfance. Par exemple, l'aide sociale à l'enfance en France offre cette possibilité. Certaines mesures en Ontario prévoient un soutien financier jusqu'à 21 ans pour des jeunes pris en charge en protection à long terme qui s'autonomisent dans la collectivité.

De nombreux mineurs fuguent et se retrouvent sur la rue. Les alternatives de survie qu'ils rencontrent les isolent et augmentent, plus souvent qu'autrement, leur désaffiliation ou compromettent leur autonomie future. Nous avons la responsabilité de rejoindre ces jeunes, là où ils se trouvent, et de s'assurer qu'ils puissent être en contact (même sporadiquement) avec des personnes et des lieux structurants et sécuritaires. Travailler en concertation et en complémentarité avec une approche de proximité, communautaire, en réduction des méfaits, c'est s'assurer de se donner des outils pour ne pas perdre le contact avec eux. Nous devons réagir et tirer des conclusions pratiques sur le phénomène de la fugue, en termes d'aménagement à la source (dans les structures institutionnelles ou parapubliques) autant que dans un maillage avec les ressources qui tentent de rejoindre ces jeunes pendant leur fugue.

Rejoindre ces jeunes étant de plus en plus difficile, les stratégies pour réussir à le faire auront probablement à être de plus en plus audacieuses (par exemple, assurer un contact avec un mineur qui travaille dans un bar de danseurs n'est très difficile!). Nous devons absolument nous rendre disponibles à une compréhension, sans cesse renouvelée, d'une réalité changeante et difficile à percer. L'organisme communautaire possède deux armes intéressantes. Tout d'abord, nous travaillons sur une base volontaire. Ensuite, nous sommes en mesure d'apporter une compréhension et une lecture des dynamiques émancipatoires et des enjeux identitaires que les jeunes tentent désespérément de trouver dans la rue.

Le Bon Dieu dans la rue est fier de se joindre à cette réflexion d'envergure et nous assurons la classe politique de notre présence et de notre travail à la cause de ces milliers de personnes dans le besoin. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous entendre, confiants que cette démarche ne restera pas lettre morte et qu'elle saura déboucher sur une politique d'envergure sur la question de l'itinérance.

Veillez agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Signataires du Mémoire :**

Père Emmett Johns, Fondateur

Aki Tchitacov, Directeur Général

**Rédaction du document :**

Sylvain Flamand, Directeur de l'intervention

Diane Aubin, Psychologue et consultante clinique

**Collaboration à la rédaction :**

Caroline Dufour, Directrice des services de première ligne

Monica Kolstein, Coordonnatrice des programmes spécialisés

Yaffa Elling, Intervenante Jeunesse



## Annexes

Père Emmett Johns

### EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Septembre 1988 – Fondateur et président, **Le Bon Dieu dans la Rue**  
(Dans la rue), organisme qui vient en aide aux jeunes de la rue, Montréal,  
Québec.

Responsable de la mise sur pied de Dans la Rue, à partir de sa conception jusqu'à la formation du conseil d'administration, la demande pour une charte civile, la rédaction des règlements administratifs, l'embauche du personnel de direction, le recrutement des bénévoles, les relations publiques et la collecte de fonds d'un organisme œcuménique sans but lucratif qui vient en aide aux jeunes sans-abri ou en fugue. Les services offerts comprennent :

1. Une roulotte « style Winnebago » qui reçoit plus de 50 000 visites par année. C'est là que s'établit le premier contact avec les jeunes.
2. Un abri à court terme, *Le Bunker*, qui a ouvert ses portes en 1993, offrant 20 lits aux jeunes de 12 à 19 ans ainsi qu'un programme spécial pour les mineurs.
3. Un Centre de jour, *Chez Pops*, ouvert en novembre 1997, mettant à la disposition des jeunes de la rue de nombreux services comprenant :
  - L'École de Dans la rue, dont le personnel se compose d'un intervenant spécialisé, de trois professeurs du CREP et de trois bénévoles. On y enseigne le français, les mathématiques, l'informatique, l'anglais comme langue seconde et les compétences nécessaires à la réinsertion socio-économique.
  - Une cafétéria où environ 200 jeunes reçoivent un repas chaud et gratuit cinq jours par semaine.
  - Des services de consultation prodigués par des psychologues diplômés, des intervenants jeunesse spécialisés et des art-thérapeutes.
  - Une infirmière en poste 25 heures par semaine, assistée par des médecins bénévoles.
  - Des programmes de retour au travail et de réinsertion socio-économique conçus pour donner aux jeunes sans-abri les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour sortir de la rue pour de bon.
  - Des salles d'art, de musique et d'informatique.
  - Un service d'aide à la famille (projet Papillon) offrant assistance et counseling aux jeunes parents.

Septembre 1986 – 1988 : Curé de la paroisse **Resurrection of Our Lord**  
(Lachine, Québec)

Remplace le curé et son assistant. Imprime une direction nouvelle à la participation à la liturgie et à la chorale lors des services religieux et s'occupe de l'administration générale de la paroisse.

Septembre 1974 - 1986 : Curé de la paroisse **Saint Johns Fisher**  
(Pointe-Claire, Québec)

Responsable de l'éducation liturgique, pastorale, caritative et religieuse dans une paroisse très active de 700 à 1 000 familles. Introduit un nouveau prêtre dans sa paroisse comme assistant. Adjoint la première femme assistante de pastorale, première femme diacre permanent et première laïque à l'équipe ministérielle de la paroisse.

#### **AUTRES MINISTÈRES ET ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES :**

- 1971 – 1974     Animateur de pastorale du Bishop Whelan High school
- 1967 – 1974     Animateur de pastorale du Queen of Angels Academy
- 1964 – 1971     Premier aumônier catholique à plein temps de l'hôpital Douglas
- 1962 – 1967     Fondateur et directeur de Ransom House, une maison de transition pour les jeunes filles de Marian Hall
- 1960 – 1967     Aumônier pour les résidentes catholiques anglophones du Centre d'accueil féminin, un établissement de détention pour jeunes filles.
- 1959 – 1967     Aumônier de Marion Hall, une maison de protection de la jeunesse pour jeunes filles à Beaconsfield.
- 1953 – 1964     Vicaire :  
                          Paroisse Saint Monica's, Notre-Dame-de-Grâce  
                          Paroisse Notre-Dame de Fatima, Saint-Laurent  
                          Paroisse Saint Anthony, Petite Bourgogne  
                          Paroisse Saint Bredan's, Rosemont

#### **AUTRES ACTIVITÉS**

- Fonde, en 1972, une association provinciale d'enseignants en éthique et religion (P.A.T.E.R.).
- Invité, pendant un an, d'une ligne ouverte hebdomadaire à la télé « Life is Worth Living », avec un rabbin et des ministres de l'Église unie.
- Invité d'une ligne ouverte hebdomadaire à la radio de CFCF (maintenant CIQC) avec, à tour de rôle, un rabbin, un prêtre anglican et un ministre de l'Église unie.
- Premier moniteur de tir du service de police de Saint-Laurent et membre honoraire de leur syndicat.
- Titulaire d'une licence de pilote privé avec qualification de vol aux instruments de 1973 à 1988 et propriétaire d'un monomoteur de 1975 à 1988.
- 

#### **FORMATION**

- 1997             Université Concordia – Doctorat en droit (Honoris Causa)
- 1974             Collège Loyola (cours du soir) – Baccalauréat ès arts
- 1951             Université de Montréal – Baccalauréat en théologie sacrée
- 1947             Séminaire Saint-François-Xavier – Diplôme en philosophie
- 1945             École secondaire D'Arcy McGee – Certificat de fin d'études secondaires

#### **PRIX ET FAITS MARQUANTS**

- 2008 *Prix – Martin Luther King, Jr. Legacy*
- 2006 *Certificat Membre Honorifique – Société Canadienne de pédiatrie*
- 2005 *Doctorat Honorifique Honoris Causa - Université Saint-Paul*
- 2004 *Porteur de la Flamme Olympique*
- 2003 *Doctorat Honorifique Honoris Causa - Université McGill*
- 2003 *Récipiendaire de la médaille de l'Université de Montréal*
- 2003 *Grand Officier - Ordre National du Québec*
- 2003 *Bâtisseur - École des HEC / Revue Commerce*
- 2003 *Prix de la Santé et du Bien-être social - Ordre des psychologues du Québec*
- 2003 *Doctorat Honorifique - Université du Québec à Montréal*
- 2002 *Médaille du jubilé - Les Gouverneurs Généraux Canadiens*
- 2002 *Prix Simon McDonagh -United Irish Societies of Montreal*
- 2002 *Prix Bishop Crowley – Le conseil catholique d'expression anglaise*
- 2002 *50<sup>e</sup> anniversaire de l'ordination à la prêtrise*
- 2002 *Grand Montréalais – Académie des Grands Montréalais*
- 2001 *Prix Droits et Libertés – Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*
- 2000 *Prix Communications & Leadership - Toastmasters International*
- 1999 *Prix d'excellence – Service de police de la Communauté urbaine de Montréal*
- 1999 *Prix annuel de Desjardins*
- 1999 *Membre de l'Ordre du Canada*
- 1998 *Prix d'humanisme – Association des médecins psychiatres du Québec*
- 1998 *Prix de la citoyenneté Anne-Greenup pour la solidarité*
- 1997 *Doctorat honorifique – Université Concordia*
- 1997 *12<sup>e</sup> au palmarès de la revue Maclean's*

## LANGUES

Langue maternelle – Anglais  
Langue seconde - Français

## Sylvain Flamand Directeur de l'intervention pour l'organisme Dans la rue.

Il a travaillé comme intervenant jeunesse sur plusieurs équipes et ce depuis 1996. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques et sociales et possède des diplômes d'enseignement sportif en plongée sous-marine et en escalade.

Il a commencé sa carrière en travaillant pour des maisons de quartier comme éducateur sportif puis dans des projets de réinsertion sociale par le biais des métiers du bâtiment dans un contexte d'actions pour les plus démunis au regard du logement social. Son expérience l'a amené à compléter sa formation à l'Institut de formation et de perfectionnement des travailleurs sociaux de Dijon en France. Il détient d'ailleurs un diplôme d'animateur technique d'insertion. Cette formation conduit à l'acquisition de compétences de travailleur social et de compétences techniques (liées au bâtiment, sportives, artistiques, etc.) permettant de mener un accompagnement de proximité pour des publics particulièrement précarisés. Il a été amené à travailler pendant trois ans sur un projet de réhabilitation d'un camp de gitans dans le sud de la France, et ce dans un contexte d'extrême pauvreté. Il détient aussi un *Diplôme Inter Universitaire* de 3<sup>em</sup> cycle «*Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégalo*poles» (Université Paris VI/ UFR de médecine de St Antoine – Université Paris XII/UFR de médecine de Créteil), formation de visée internationale spécialisée sur les enjeux de la rue vis à vis des enfants. Il complète actuellement une Maîtrise en travail social à l'école de service social de l'Université du Québec à Montréal et enseigne dans différents contextes universitaires.

Il assume actuellement la direction des actions menées par les équipes d'intervention dans un centre d'hébergement d'urgence pour les jeunes mineurs ( le Bunker ), ainsi que celles effectuées dans un centre de jour (chez Pops). De par ses fonctions, il est amené à organiser et à participer aux activités de formation continue du personnel, aux démarches de recherche ainsi qu'à l'élaboration des programmes de soutien offerts aux jeunes.

Il s'intéresse aux phénomènes de grande précarité, aux expériences alternatives d'intervention et aux projets qui offrent des espaces de remise en mouvement pour l'individu.

### Texte publié :

AUBIN, D., FLAMAND, S., 2002, Prendre le large, une expérience novatrice d'intervention auprès des jeunes toxicomanes, Actes du colloque *Forum mondial Drogues et dépendances, enjeux pour la société*, Montréal.

FLAMAND, S., AUBIN, D., 2004, On m'abandonne, je m'abandonne...? L'expérience d'un centre de jour comme générateur de changement, *PRISME*. Article illustrant l'allocution de S. Flamand faite lors du colloque du *Forum abandon, plaidoyer pour les jeunes laissés à l'abandon. Un réseau à développer* organisé par les centres jeunesse du Québec.

### Inédit :

FLAMAND, S., COURCHESNE, A., 2006, « les « gangs de rue » auraient-ils trop de sens à offrir à la jeunesse? ».

Adresse : 1664, rue Ontario est, Montréal (Québec) H2L 1S7

Téléphone : (514) 526-7677 poste 225

Télécopieur : (514) 940-3337

Courriel : [sylvainf@danslarue.org](mailto:sylvainf@danslarue.org)

## Diane Aubin, psychologue et consultante clinique

Consultante clinique à Dans la rue (le bon Dieu dans la rue) depuis 1997, Diane Aubin offre du soutien aux intervenants impliqués dans les différents services et programmes qu'offre l'organisme, ainsi qu'aux jeunes qui fréquentent le centre de jour (consultation, intervention de crise, évaluation, psychothérapie, référence). Elle travaille à développer le travail en réseau en sensibilisant les intervenants de divers milieux de pratique à la réalité des jeunes exclus ou marginaux.

Son expérience clinique auprès de jeunes en situation de grande précarité l'amène à souligner l'importance d'être attentif aux modalités diverses qu'empruntent pour s'exprimer—par le biais du corps et de ses attributs—leur souffrance, leurs tentatives de réparation et leur quête de sens.

Elle est régulièrement consultée par divers organismes ou institutions. Elle a conçu des ateliers de formation à la demande de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal, et exerce des activités d'enseignement à l'Université de Montréal depuis 2005. Elle participe aussi à des colloques à titre de conférencière.

Après des études en psychologie à l'Université de Montréal, elle a complété sa formation clinique au Service à la jeunesse de l'Institut de psychiatrie communautaire et familiale de l'hôpital général juif de Montréal. Elle est aussi détentrice d'un diplôme du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

### Textes publiés

Aubin, D. (2008). Les jeunes en difficulté : Une invitation à la créativité. *Psychologie Québec*, 25 (2), 24-27.

Aubin, D., & Parisien, S. (2006). Mourir à soi-même, aux yeux des autres... *Reflets*, 23 (2), p.12. Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic.

Aubin, D., & Cadieux, C. (2006). Le beau risque de l'échange. *L'Intervenant*, 22 (03), 52-60.

Aubin, D., & Baril, A. (2005). Notre responsabilité envers les jeunes de la rue. *Combats, pour un humanisme combattant*, 8 (3 et 4), 9-12. Joliette : Cégep de Lanaudière.

Flamand, S., & Aubin, D. (2004). On m'abandonne, je m'abandonne...? : l'expérience d'un centre de jour comme générateur de changement pour les jeunes de la rue. *PRISME*, 44, 170-184.

Aubin, D. (2002). Les 15-30 ans : être ou ne pas être. *Équilibre en tête*, 17 (3), 1-3-4. Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal.  
<http://www.acsmmontreal.qc.ca/publications/equilibre/etreounepasetre.htm>

Aubin, D., & Flamand, S. (2002). Prendre le large : une expérience novatrice d'intervention auprès des jeunes toxicomanes.

Actes du forum mondial *Drogues et dépendances, enjeux pour la société*. Montréal.

Aubin, D. (2002). Rejoindre les jeunes de la rue. *PRISME*, 37, 144-150.

Aubin, D. (2001). Psychologue auprès des jeunes de la rue. *Équilibre en tête*, 7-8. Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal.

Aubin, D. (2000). Le corps, lieu de repères pour les jeunes de la rue ou la quête d'un territoire d'appartenance. *Santé mentale au Québec*, XXV (2), 90-108.

Aubin, D. (1999). Le droit à l'éducation pour les jeunes de la rue. *Que signifient les droits des jeunes de la rue?*, 81-89. Actes du colloque de la Commission des droits des jeunes. Montréal.

Aubin, D. (1999). Un espace temps pour grandir. *Jeunesse et santé mentale : état de la situation et perspectives chez les 12-18 ans*, 95-97. Actes du colloque de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal.

#### **Texte inédit**

Piotte, M., Nadeau, J., & Aubin, D. (2004). *Intervenir auprès des jeunes parents marginalisés*. 4<sup>ième</sup> conférence internationale du

Service social en santé et en santé mentale. Québec.

Adresse : 1664, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2L 1S7

Téléphone : (514) 526-7677, poste 239

Télécopieur : (514) 940-3337

[DianeA@danslarue.org](mailto:DianeA@danslarue.org)

## Diane Aubin, psychologue et consultante clinique

### Participation à des colloques, congrès, forums

2006-2007 : Membre du comité scientifique du 7<sup>e</sup> congrès de l'ISAPP (International Society for adolescence psychiatry and psychology). *De l'adolescent à l'adulte : passages et transitions*. Montréal.

- ◆ Coanimatrice pour l'événement : Adolescence et limites : jusqu'où accepter les risques?
- ◆ Conférencière (en collaboration) : Identité et parentalité : le défi de l'espoir pour les jeunes de la rue, marginaux ou en quête de liens (symposium)
- ◆ Conférencière (en collaboration) : Le défi de l'accès aux soins pour les jeunes de la rue ou à risques multiples : exemples innovants de services et de partenariats (symposium)
- ◆ Conférencière (en collaboration) : Premiers épisodes psychotiques (PEP) : visons la réhabilitation (symposium)
- ◆ Participation à l'événement (jeu de rôle) : De l'adolescence à l'âge adulte : flexibiliser les règles familiales [www.isapp2007.org](http://www.isapp2007.org) [http://www.isapp.org/congres/documents/programme\\_0105.pdf](http://www.isapp.org/congres/documents/programme_0105.pdf)

2007 : 75<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), colloque *Maladies, soins et nouvelles formes d'hospitalité : théories et pratiques*. Trois-Rivières.

- ◆ Communication : Dans la rue : Quand l'hospitalité génère le changement et l'espoir  
[congres@acfas.ca](mailto:congres@acfas.ca)  
[www.acfas.ca/acfas75/AUBIN\\_DIANE\\_PSYCHOLOGUE\\_ET\\_CONSULTANTE.HTM](http://www.acfas.ca/acfas75/AUBIN_DIANE_PSYCHOLOGUE_ET_CONSULTANTE.HTM)

2006 : Colloque du CRI (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale) : *Itinérance et santé mentale : réalité sociale, réalité psychique*. Montréal.

- ◆ Allocution : La détresse psychique des jeunes de la rue : son impact sur l'intervention (texte inédit)  
<http://www.cri.uquam.ca>

2006 : Colloque régional du Centre de prévention du suicide de la région 02 : *Exclusion et suicide*. Jonquière.

- ◆ Allocution : Mourir à soi-même, aux yeux des autres (texte inédit)

2006 : Colloque annuel de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal : *La fatigue de l'intervenant*.

- ◆ Participation à la table ronde.  
[www.acsmmontreal.qc.ca](http://www.acsmmontreal.qc.ca)

2005 : *Journée de sensibilisation à la psychose : Rester en contact*. Montréal : AQPPEP

- ◆ Allocution (en collaboration) : Travailler en réseau pour les jeunes (version PDF)  
<http://www.aqpppep.com/fichiers/Resterencontact.pdf>

2005 : Congrès national sur la toxicomanie *Rond-Point*. Montréal.

- ◆ Participation à la rencontre de partenariats sur les personnes itinérantes.
- ◆ Communication (en collaboration) : Intervenir auprès des jeunes de la rue : les meilleures pratiques  
<http://Rondpoint2005.fqcrpat.org/apropos.php>

2005 : Colloque international de la Corporation Parapluie en urgence sociale : *L'enfermement dans l'errance : des solutions d'urgence aux solutions durables*. Trois-Rivières.

- ◆ Communication (en collaboration) : La « parentalité » chez les jeunes de la rue : contrainte à la vie de rue, ultimatum à l'errance ou occasion de réparation [www.havre.qc.ca/corporation.htm](http://www.havre.qc.ca/corporation.htm)

## **Monica Kolstein Coordonnatrice des Programmes chez Le Bon Dieu dans la rue à Montréal.**

L'organisation Le Bon Dieu dans la rue a été fondée il y a 20 ans par le Père Emmett Johns mieux connu sous le surnom de "Pops", et pour qui le but était d'aider les jeunes qui se tournent vers la rue en réponse à leurs problèmes

Monica détient un Baccalauréat en Travail social et relations humaines de l'Université de Waterloo et de l'Université Concordia. Elle détient aussi une Maîtrise en Systèmes humains d'intervention et Développement organisationnel, de l'Université Concordia

Elle a treize années de travail social dont huit années passées à travailler spécifiquement avec les jeunes de Dans la Rue, en tant qu'intervenante.

Elle a joué un rôle clé dans le développement des techniques d'interventions ainsi que dans les programmes d'intégration au sein de l'organisation

En tant que coordonatrice, Monica est en charge des programmes suivants:

- "L'École Chez Pops"- le Programme d'école secondaire alternative;
- Le Programme d'employabilité
- Le Programme de mentorat
- "Briser le Silence" – un Programme de prévention communautaire;
- Le Programme de stage légal interne (en partenariat avec l'Université McGill)

L'expérience qu'elle a acquise en travaillant spécifiquement avec les jeunes fugueurs mineurs et leurs familles lui ont permis d'obtenir une solide base dans la promotion et la culture des partenariats, plusieurs d'entre eux incluant d'autres organisations communautaires à travers le pays, le Département de Protection de la Jeunesse et les différents services policiers municipaux et provinciaux.

## **Caroline Dufour, Directrice de l'intervention de première ligne**

Éducatrice spécialisée de formation, elle a travaillé à *Dans la rue* comme intervenante jeunesse et chef d'équipe sur plusieurs équipes et ce, depuis 1997. En 2004, elle devient coordonatrice des intervenants, puis en 2007, Directrice de l'intervention de première ligne.

Elle supervise les actions menées par les équipes d'intervention de première ligne dans un centre d'hébergement d'urgence pour les jeunes mineurs (*Le Bunker*) ainsi que celles effectuées dans un centre de jour (*Chez Pops*). Elle assume un travail pluri partenarial sur la question de la fugue, des mineurs et de la rue en lien avec les milieux communautaires, les différentes institutions en protection de l'enfance et les services de police jeunesse. A ce titre, elle participe au comité de suivi d'un protocole de collaboration et d'encadrement des pratiques reliées à l'accueil d'urgence de ces jeunes .

Elle participe activement à de nombreuses activités de concertation et de mobilisation des différents réseaux d'acteurs, aussi bien autour de thématiques reliées à la toxicomanie, que de la santé mentale ou du logement social.

De par ses fonctions, elle est amenée à organiser et à participer aux activités de formation continue du personnel, à la démarche de recherche/action de l'organisme ainsi qu'à l'élaboration des programmes de soutien offerts aux jeunes.

Elle s'intéresse aux phénomènes de grande précarité, à toute action sociale favorisant le droit des jeunes, aux expériences alternatives d'intervention et aux projets qui offrent des espaces de remise en mouvement pour l'individu.